RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA MAYENNE
Le Département

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

- ARRETE -

N° ARS-PDL/DOSA/QPE/417/2022

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code,

accueillant des personnes en situation de Handicap

Le président du conseil départemental de la Mayenne

Le directeur général de l'agence régionale de santé
Pays de la Loire

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

- ARRETENT -

Article 1er

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA MAYENNE
Le Département

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

Article 5

Le président du conseil départemental et le directeur de l'offre de soins et en faveur de l'autonomie de l'agence régionale de santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 01 MARS 2023

Le président du conseil départemental
de la Mayenne

Pour le Président et par délégation :
Le Chef de service Relations avec les établissements et services médico-sociaux

Maxime DELEVALLEE

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Jérôme JUNEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA MAYENNE
Le Département

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Annexe

Relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		Numéro FINESS Juridique	Raison Sociale	Numéro FINESS géographique	Raison Sociale (Nom de la structure)	Communes
2024	1er trimestre	530007186	EPSMS LA FILOUSIERE	530006808	SAMSAH LA FILOUSIERE	Mayenne
		530007186	EPSMS LA FILOUSIERE	530007962	FAM LA FILOUSIERE	Mayenne
2025	2ème trimestre	750719239	APF FRANCE HANDICAP	530007194	CAMSP APF	Laval
		750719239	APF FRANCE HANDICAP	530007251	FAM THERESE VOHL	Laval
		750719239	APF FRANCE HANDICAP	530007418	FAM THERESE VOHL SITE DU TERTRE	Laval
2026	1er trimestre	530031434	ADAPEI 53	530030162	FAM L'ETAPE	Laval
		530008168	POLE MEDICO-SOCIAL BAIS/HAMBERS	530033216	FAM LES BLEUETS	Hambers
	2ème trimestre	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	530008424	FAM ST AMADOUR	La Selle-Craonnaise
2027	3ème trimestre	530000850	GEIST MAYENNE	530006279	SAMSAH SAPHIR	Laval
		530000850	GEIST MAYENNE	530006329	SAMSAH DJINH	Changé